

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juillet 2009

---

## PROTECTION PÉNALE DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE SUR INTERNET - (n° 1841)

Commission	
Gouvernement	

### AMENDEMENT

N° 730 Rect.

présenté par  
M. Brard

-----  
**TITRE**

Rédiger ainsi le titre du projet de loi :

« Projet de loi relatif à la répression pénale des partageurs d'œuvres artistiques littéraires ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement considèrent que le titre proposé correspond mieux au contenu du texte que celui retenu par le gouvernement.